

**PAR-DELA LA MURAILLE.
LA CONSCIENCE POLITIQUE URBAINE DANS LES ANCIENS PAYS-BAS
BOURGUIGNONS A L'EPREUVE DE LA POLITIQUE EXTERIEURE¹.**

ELODIE LECUPPRE-DESJARDIN

Extrait de la *Revue Historique*, n°666, 2013/2, p. 259-288.

Lorsque le roi d'Angleterre apprend que Charles VI et Jean sans Peur projettent d'empêcher le voyage qu'il souhaite effectuer dans ses terres de Guyenne fraîchement restituées, il décide d'écrire aux Quatre Membres de Flandre pour l'aider à dissuader le duc de Bourgogne/comte de Flandre de mener à bien cette entreprise. Dans sa lettre aux Flamands du 16 mai 1407, Henri IV écrit :

« ... attendue la bone amistée quele parmy l'affermance des trieves ad este et se tient uncore dentre nous et la pays de Flandres, a la bien publique et utilitée de la cours commun de marchandie d'une coustée et d'autre, aider ne vuillez, ne sustenir nostre dit Adversaire, ne vostre seigneur en lour dit purpos ou fait, ainssi comme nous fions que de voz sages discrecions vous ne le ferrez point, en nous signifiant si vous plest a toute bon haste par voz lettres ce que faire pensez en ce cas, sur la feance que nous portons de vostre bon amistée »².

Sans oublier de faire planer l'ombre d'une menace économique sur les trafics commerciaux qui lient jusqu'à l'entrave la Flandre et l'Angleterre en cas de refus, Henri IV expose dans cette courte requête le rôle puissant des représentants flamands sur l'échiquier diplomatique européen, mais aussi ses limites. Reconnues comme interlocuteurs à part entière, invitées dans cette circonstance à se désolidariser de leurs autorités de tutelle, les villes de Flandre eurent à maîtriser constamment ce subtil équilibre entre intérêt commercial et réalité politique qui les invita à jouer dans la cour des grands, quitte à toujours vivre sous leur menace. Dépasser les intérêts immédiats des différentes communautés pour mieux préserver les intérêts à long terme de ces mêmes communautés, voilà bel et bien les enjeux de l'action politique déplacée à l'extérieur.

Prenant appui sur les comtés de Flandre, de Hainaut et d'Artois sur un temps long qui s'écoule du XII^e au début du XVI^e siècle, l'étude se propose d'amorcer une réflexion sur ce que la diplomatie des villes de cet espace nous révèle de la nature et de l'évolution de leur conscience identitaire. La prise en compte d'une action politique extérieure témoigne, par son existence même, d'une personnalité à part entière reconnue par les autorités traditionnelles qui ont elles-mêmes accordé le droit d'existence à ces communes urbaines, en l'occurrence le comte, puisque la fondation des communes est liée au seigneur. S'il n'est pas question de revenir sur l'identité juridique et donc politique de ces villes ponctuellement animées par des

¹ Ce texte a été présenté une première fois dans le cadre d'une session de l'EAUH à Lyon en août 2008 et a fait l'objet des attentions de Walter Prevenier, Pierre Monnet et Claude Gauvard. Je les remercie pour leurs suggestions, ainsi qu'Isabelle Brousselle pour le soutien apporté.

² *Le Cotton Ms Galba B. I, traduit par M.E. Scott et annoté par L. Gilliodts van Severen*, Bruxelles, 1896. Lettre du roi Henri IV aux Quatre Membres (16 mai 1407), n° CXIX, pp. 266-267.

vellités d'autonomie, la notion de diplomatie extérieure mérite quant à elle que l'on s'y attarde davantage. De ce point de vue, il semble important de distinguer la relation somme toute contractuelle qui unit les villes et leur seigneur, qu'il s'agisse de princes ou de rois, des relations qui, sans échapper au cadre féodal pour la période qui nous concerne, invitent à un entretien 'hors frontières'. La première catégorie, saisie par la belle expression mise au point par Bernard Guenée du *dialogue entre le prince et le pays*, et qui ressortit grosso modo d'une *négociation avec les siens*, est devenue un objet d'études classique tant la fin du Moyen Âge voit se développer cet espace de communication qui fut au cœur même des travaux sur la naissance de l'État moderne initiés par Jean-Philippe Genet et Wim Blockmans³. Le schéma bien connu de la montée en puissance des assemblées représentatives et de la convocation des États, dans le cadre de la guerre de Cent Ans a, par exemple, permis de suivre à la loupe le développement des échanges entre le roi de France et ses bonnes villes. De plus en plus assurées dans leurs démarches, adoptant des normes de plus en plus précises dans leurs structures de représentation, les villes ont ainsi développé des relais de communication avec l'autorité de tutelle. Mais peut-on parler pour autant de politique extérieure lorsqu'il s'agit d'entretenir des relations voire de mener des négociations avec son propre seigneur ? Il me semble que si cette étape participe d'un processus de reconnaissance d'une certaine autonomie politique nécessaire au développement d'initiatives plus hardies prenant en compte des instances étrangères, elle ne suffit pas à épuiser l'ensemble de la délicate question des affaires extérieures menées par les villes sur un terrain habituellement parcouru par les représentants étatiques des royaumes d'Occident⁴. En d'autres mots, observer la politique extérieure des villes lorsque cette dernière dépasse les frontières de leur royaume ou de leur comté est peut-être un moyen de saisir la puissance de ces communautés urbaines reconnues ou non comme partenaires à part entière sur la scène diplomatique européenne et non comme simple cadre de la négociation.

Pour confronter à cette épreuve de la reconnaissance internationale les villes de ce territoire, il faut d'abord revenir sur les origines de cet art de la négociation permanente et sur l'importance des relations humaines et personnelles qui, malgré le développement des normes et des cadres juridiques, continuent à scander cette histoire de la représentation politique.

DES COMTES SOUS CONTRATS OU LA CULTURE DE LA DELIBERATION.

Pour synthétiser la fresque événementielle que proposent ce comté et plus généralement les espaces qui l'entourent pendant la période centrale et finissant du Moyen Âge, n'oublions pas qu'en Flandre, tout commence par un assassinat.

³ Citation tirée de Bernard Guenée, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles - Les États*, Paris, 1998 (6^{ème} édition), p. 244. 'Négociation avec les siens' est le joli titre d'une session du colloque *Negociar en la edad media/Négociation au Moyen Âge*, María Teresa Ferrer Mallo, Jean-Marie Moeglin, Stéphane Péquignot & Manuel Sánchez Martínez (dir.), Barcelone, CSIC, 2005. Quant aux études de Jean-Philippe Genet et de Wim Blockmans sur la genèse de l'État moderne, voir la série des ouvrages collectifs publiés sous leur direction à partir de 1984.

⁴ À propos de la délicate inscription du monde urbain sur la scène des relations diplomatiques internationales, voir les réflexions de Pierre Monnet, « Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'Empire à la fin du Moyen Âge », in *Krieg und Frieden im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit/ Guerre et Paix du Moyen Âge aux Temps Modernes*, Heinz Duchhardt & Patrice Veit (dir.), Mayence, Philipp von Zabern, 2000, pp. 73-101.

En effet, pour bien comprendre l'influence des villes, et plus exactement des grandes villes, sur l'échiquier des négociations internationales, il faut se souvenir de la conjuration qui avait permis aux principales d'entre elles de réagir et de se tailler la part du lion dans les négociations qui suivirent l'assassinat du comte de Flandre, Charles le Bon, le 2 mars 1127. Le détail de cet épisode, bien connu grâce au récit scrupuleux qu'en fit Galbert de Bruges, permet de saisir les villes dans leur volonté de s'affirmer face aux barons pour défendre le principe de souveraineté du peuple et chercher à gagner un droit identique à représenter le pays⁵. Ces décennies agitées des XII^e et XIII^e siècles constituèrent le terreau favorable à l'émergence des futurs États de Flandre et donnèrent naissance à un système de représentation fondée sur la négociation permanente⁶. Certes, il faut nuancer les propos de Jan Dhondt, lorsqu'il affirme que c'est alors « l'ordre urbain qui s'organise et se dresse contre l'ordre de chevalerie », car les clivages ne sont pas aussi clairs. Mais il reste néanmoins que les crises, qui bordèrent l'arrivée et le départ de la maison des Alsace (1128-1191) à la tête du comté, accélèrent la montée en puissance des villes, devenues des partenaires essentielles pour des princes menacés par des barons, puis par Philippe Auguste⁷. Si la solidarité règne entre les plus grandes villes, qui deviennent sous la plume de Philippe d'Alsace les 'Bonnes villes du comté', c'est cependant l'affaiblissement du comte face à la puissance française qui motive ces riches cités dans leur quête d'autonomie et l'extorsion de privilèges qui l'accompagne. En Flandre, la bonne ville est, comme ailleurs, la communauté qui a adopté la cause de son seigneur et promet secours en hommes et en argent, mais c'est aussi celle qui, en échange, réclame un partage du pouvoir. L'initiative est ici du côté urbain, à la différence des bonnes villes du royaume de France, participant à l'exercice du ministère royal, à condition que le roi les y appelle et leur en donne les moyens, comme le rappelle Albert Rigaudière⁸. Ainsi, cette reconnaissance des bonnes villes, parmi lesquelles figurent Arras, Gand, Ypres, Bruges, Lille et Douai, que l'on dénomme les *Scabini Flandriae*, tandis qu'Arras a été incorporée à la couronne française en 1223, leur donne toute latitude pour se réunir en assemblées régulières afin de délibérer sur des matières financières, monétaires, économiques et juridiques⁹. C'est dans un esprit de grande liberté que ces assemblées sont convoquées avec

⁵ Voir la dernière édition de ce texte par J. Rider, *Galbertus Notarius Brugensis, De Multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum*, Turnhout, Brepols, 1994. Le récit de ces événements tumultueux permet de faire émerger dans les sources des velléités urbaines sans doute déjà sous-jacentes, comme le fait remarquer Jan Dumolyn, mais il me semble que le chaos suscité par ce meurtre accélère assurément le processus d'émancipation.

⁶ Pour saisir l'émergence de ces États et la place des villes dans leur rapport aux *principes*, au comte et enfin à leurs homologues, voir l'étude de Jan Dhondt, « Les origines des États de Flandre », *Anciens pays et assemblées d'États*, 1950, vol. 1, pp. 1-52. À compléter pour une vision plus large avec, toujours du même auteur, « Les assemblées d'États en Belgique avant 1795 », *Anciens pays et assemblées d'États*, vol. XXXIII, 1965, pp. 197-260.

⁷ D'autant plus que des nobles avaient rejoint le parti des villes, à l'instar d'Iwein d'Alost, pair de Flandre et de Daniel de Termonde. Pour le détail des événements, voir Jan Dhondt, « Les origines des États de Flandre », art. cit., p. 17 sq.

⁸ On pourra utilement comparer la notion de 'bonne ville' en Flandre et dans le royaume de France grâce à l'étude d'Albert Rigaudière, « Qu'est-ce qu'une bonne ville dans la France du Moyen Âge ? », reprise dans Albert Rigaudière, *Gouverner la ville au Moyen Âge*, Paris, Anthropos-Economica, 1993, pp. 53-112.

⁹ Pour des éclaircissements sur l'évolution du vocabulaire et des fonctions de ces assemblées, voir Walter Prevenier, *De leden en de staten van Vlaanderen (1384-1405)*, Bruxelles, Paleis der Academien, 1961. La première mention explicite des *Scabini Flandriae* apparaît en 1241, mais il est déjà question des *Scabini terre mee* dans un acte comtal de 1163.

ou sans l'assentiment comtal, tandis que ces villes, d'une part, nourrissent des relations juridiques entre elles, devenant le tribunal de l'une ou de l'autre, et que, d'autre part, à la mort de Philippe d'Alsace (1191), elles se hissent au rang de garant dans les traités conclus par le comte de Flandre, à l'instar de celui établissant la paix entre Baudouin V et Philippe Auguste¹⁰.

Cette conquête du pouvoir menée par les *Scabini Flandriae* profita amplement de la crise que connut la Flandre au tournant du XIII^e et du XIV^e siècle. Grâce à des travaux de synthèse récents, les événements sont mieux connus et rappelons simplement que, dans le contexte des velléités hégémoniques de Philippe le Bel, le comte de Flandre promit tout ce qu'il put à ses alliés urbains pour maintenir rien de moins que son titre et l'autonomie de son comté. C'est alors une véritable souveraineté partagée sur le pays entre le comte et les villes qui apparaît dans certains actes :

« Nous Philippes de Flandre ... faisons savoir ... ke de tant de tans qui peust souvenir, toutes les besoignes ke li conte de Flandre qui par le tans ont estei, touchant communaument l'estat dou pays, li dit conte les ont traiteit et ordenei par les boines villes de le conteit. Et chouke par le seigneur et les dites boines villes a estei ordenei, generaument il convint ke che fuist tenu et wardei par toute le conteit »¹¹.

Cette alliance que Jan Dhondt a qualifiée de « condominium » renforça encore un peu plus le pouvoir des trois grandes villes de Flandre : Gand, Ypres et Bruges (Lille et Douai étant rentrées dans le domaine royal en 1305). Elles furent bientôt à la tête de vastes territoires ruraux les entourant, les quartiers, et elles se réunirent de nouveau régulièrement pour traiter de questions économiques et politiques jusqu'à ce que des désaccords internes ne vinrent troubler cette puissante alliance. En paix avec la France, le comte de Flandre tâcha alors de profiter de cette situation pour reprendre la main en créant le « commun pays de Flandre », composé de ses vassaux et des échevinages des autres villes et ne s'assemblant que sur son ordre. On l'aura compris, l'enjeu était désormais pour le comte de maintenir son autorité dans son propre territoire, tandis que la guerre de Cent Ans vint modifier la donne en permettant à celles que l'on appelle désormais les Trois Membres de Flandre de jouer la carte anglaise contre l'alliance franco-comtale. Les caractéristiques de cette diplomatie internationale seront bientôt abordées, notamment grâce à l'épisode de la révolte gantoise menée par Jacques van Artevelde. Retenons simplement que l'introduction par Louis de Male d'un quatrième membre, représenté par le Franc de Bruges, territoire rural des environs de cette ville administré par des chevaliers et donc tout acquis à la cause comtale, exclu à chaque révolte contre le comte par les trois autres, mais finalement maintenu jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, entérina dans cet espace et pour longtemps les mécanismes décisionnels fondés sur une négociation entre deux partenaires plus ou moins à leur avantage en fonction des aléas de la grande histoire : les villes et leur prince.

¹⁰ Sur les droits des villes reconnus par Philippe d'Alsace, voir François-Louis Ganshof, « Note sur deux chartes de Philippe d'Alsace pour la ville d'Arras », *Revue du Nord*, t. XXX, 1949, pp. 97-112. Sur la participation des villes au gouvernement de la Flandre, voir Jan Dhondt, « Les origines des États de Flandre », art. cit., p. 22 sq. Baudouin V de Hainaut est également Baudouin VIII de Flandre (1191-1194).

¹¹ Citation tirée de Leopold-August Warnkönig, *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305*, trad. Fr. Albert-Eugène Gheldolf, Bruxelles, Hayez, 1835-1864, t.V, pp. 445-446.

Ailleurs, dans les comtés voisins d'Artois et de Hainaut, les villes moins nombreuses, moins riches n'ont jamais atteint ce degré d'indépendance. Et en Hainaut comme en Artois, la convocation des trois ordres par le comte en son château pour obtenir aide et conseil prévaut¹². En revanche, en Flandre, comme en Brabant ou dans la principauté de Liège, la ville est devenue un interlocuteur éminent du dialogue politique. Et, même lorsque les ducs de Bourgogne, à la fin du XIV^e siècle, en suivant le modèle français, cherchent à unifier la situation en faisant entrer dans les assemblées représentatives la noblesse et le clergé, l'élément urbain demeure le seul véritable acteur de poids dans les principautés où il occupait depuis fort longtemps la première place.

Ainsi, dans cette relation de pouvoir plus ou moins équilibrée, la trilogie isolée par Gisela Naegle pour les villes du royaume de France : « solidarité, concurrence et défense », apparaît tout à fait idoine pour mesurer les évolutions des politiques relationnelles entre les villes et les barons de Flandre, entre les villes et leur prince, et enfin pour observer le comportement des villes entre elles¹³. En effet, c'est une véritable politique de bascule oscillant entre solidarité et concurrence qui définit les rapports de force dans le comté de Flandre sur la base de la protection de ce que l'on estime être le bien commun¹⁴. Liguées, les villes se sont, dans une première étape, unies pour le bien et la défense du pays contre les barons et ont réussi à s'élever dans le débat politique, implantant leurs premières instances représentatives et jouant, dès la toute fin du XII^e siècle, une partition internationale. Puis, tout occupées à amoindrir la position comtale à leur profit, et pour défendre leurs privilèges, elles sont demeurées soudées jusqu'à gagner au jeu de la concurrence avec le comte. Privées d'adversaires, les villes furent acculées à relever un nouveau défi, celui de la suprématie de l'une sur les autres. La concurrence économique dans laquelle elles étaient constamment impliquées donna alors le ton à leurs décisions politiques prises à partir du début du XIV^e siècle. Certains diront que les révoltes menées régulièrement contre l'autorité centrale ont ponctuellement fait renaître cette alliance urbaine qui fut si favorable au développement de la représentation politique des villes en question. Prenant appui sur la révolte gantoise de 1378-1385 menée par Philippe Van Artevelde, Jan Dhondt rappela ainsi que le cri de ralliement des insurgés était « Tres villes concordés ! » et que l'objectif affiché résidait dans un partage de la Flandre entre les trois chefs villes : Gand, Ypres et Bruges. Mais, l'explication de texte est livrée par la *Chronique rimée des troubles de Flandre*, qui précise que les trois grandes villes s'étaient mises d'accord pour gouverner leur territoire librement et sans avoir de comptes à rendre aux autres¹⁵. Cette absence de décisions prises à

¹² Pour ouvrir la comparaison à d'autres principautés de cet espace, voir Jan Dhondt, « Les assemblées d'États en Belgique », art. cit.

¹³ Dans sa communication donnée dans le cadre des rencontres de l'EAUH (Lyon 2008) et de la session « The foreign policies of western cities (14th-18th c.) » coordonnée par Pierre Monnet et Stéphane Péquignot, Gisela Naegle a insisté sur les notions de solidarité, de concurrence et de défense propres à définir le champ d'action de la politique extérieure des villes françaises à la fin du Moyen Âge.

¹⁴ Pour une définition du bien commun et une observation de ses multiples dimensions en milieu urbain, voir Gisela Naegle, « Bien commun et chose publique : traités et procès à la fin du Moyen Âge », *Histoire et Archives*, 19, 2006, *Histoire de l'intérêt général*, Paris, 2007, pp. 87-111. Voir également l'étude comparative menée à l'échelle internationale : Élodie Lecuppre-Desjardin & Anne-Laure Van Bruaene (ed.), *De Bono Communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th)*, [SEUH 22], Turnhout, Brepols, 2010.

¹⁵ *Chronique rimée des troubles de Flandre*, Henri Pirenne (ed.), Gand, A. Siffer, J. Vuylsteke, 1902, v. 769 sq : « Les trois villes envoièrent/ leurs messages adont à Gand./Un parlement sont là

l'unanimité et la volonté d'isolement politique viennent quelque peu, me semble-t-il, ternir cette belle alliance urbaine simplement activée en cas de difficultés d'une chef-ville avec son territoire – les autres devant porter secours à leur allié¹⁶. En outre, ce cri relève sans doute d'une propagande de circonstance, voire d'un caractère mythique destiné à faire oublier que ces villes font preuve d'un égoïsme total, négociant avec le prince sans tenir compte des autres. Ainsi, d'autres exemples pourraient venir nuancer ce soi-disant retour à une concorde urbaine, mais le simple fait de rappeler que les nombreuses révoltes essuyées par les ducs de Bourgogne durant leur principat n'ont jamais su lever une coalition urbaine contre le prince, suffit à montrer que les derniers siècles du Moyen Âge assistent à la fin de tout esprit de corps entre ces villes que le rapport au prince continue à aiguillonner dans la seule promesse d'enrichissements et de promotions personnels qu'il implique¹⁷. Cette dernière remarque m'invite à reprendre le sujet du point de vue des moyens et d'envisager alors les relations humaines qui portent littéralement ces négociations politiques. En effet, les voix des villes, qui savent se faire entendre hors des frontières de leur espace de tutelle – des exemples précis seront donnés dans la troisième partie de cette étude – ont besoin d'hommes pour les porter, des hommes de plus en plus qualifiés.

DES HOMMES DE PAROLE AUX HOMMES DE LA PAROLE

L'histoire de cette puissance politique urbaine que je viens de broser à grands traits s'appuie bien évidemment sur toute une série d'outils qui, au fur et à mesure de la sophistication des enjeux, se sont à leur tour de plus en plus raffinés.

Lorsque l'on aborde la question de la politique extérieure et de ses moyens, les notions de réseaux, de messageries, de courriers, d'ambassades viennent automatiquement à l'esprit. Des études récentes ont comblé nombre de nos interrogations sur ces sujets, grâce notamment aux travaux de Pierre Monnet et de Stéphane Péquignot pour ne citer qu'eux¹⁸. Dans les territoires du Nord, les études sur les messageries initiées par Jean-Marie Cauchies pour le Hainaut dans les années soixante-dix ont reçu quelques éclairages ponctuels mais attendent encore

tenant,/ ensamble sont-il d'acort/ en tele manière lez villes fort:/ Gand doit mesmes adrechier/ sa chastelrie et corrigèer/ et lez villes que dedens sont,/ que Bruges et Yppre point ne se melront./ Bruges adrechera lez siens/ sans Gand et Yppre par moyens./ Yppre fera enssy avant avant/ sen droit sans Bruges et Gant. »

¹⁶ *Ibidem* : « Et si soit que advenist,/ que aucune petite ville se mist,/ à la souveraine contraire,/ et elle n'estoit en cela faire/ point fort assés pour le contraindre,/ elle porroit le aide prendre/ des autres deux villes fort./ Non aultrement, sont-ilz d'acort/ ne se doit nulle ville entendre/ Pour la seigneurie del autre prendre. »

¹⁷ Walter Prevenier a bien montré que les rapprochements entre certains membres lors des parlements n'étaient, pour le citer, que « temporaires et empiriques ». Voir Walter Prevenier, *De leden en de staten*, *op. cit.*, chapitre VII.

¹⁸ La bibliographie de Pierre Monnet sur ce sujet est très ample ; citons simplement « Pouvoir communal et communication politique dans les villes de l'Empire à la fin du Moyen Âge », *Francia*, 31/1 (2004), pp. 121-139 ; « Courrier et messages : un réseau de communication à l'échelle urbaine dans les pays d'Empire à la fin du Moyen Âge », in *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Claire Boudreau, Kouky Fianu, Claude Gauvard & Michel Hébert (dir.), Paris, Publication de la Sorbonne, 2004, pp. 281-306. Voir également les études rassemblées par Stéphane Péquignot et sa propre contribution dans *Negociar en la edad Mediad*, *op. cit.* Et récemment, du même auteur : *Au nom du Roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velazquez, 2009.

pour les villes une vaste synthèse¹⁹. En revanche, le réseau composé par les cités septentrionales de la principauté bourguignonne a été largement repéré à la fois dans ses aspects socio-économiques et culturels grâce aux travaux de Peter Stabel, d'Anne-Laure Van Bruaene et de moi-même²⁰. Les remarques formulées par l'ensemble de ces historiens permettent de dresser le portrait en action de ces villes toujours prêtes à informer et à s'informer. Le but n'est pas ici de revenir dans le détail sur ce qui distingue un messenger à pied, d'un courrier à cheval, ni sur les aspects matériels de leurs fonctions – même si le très joli pendentif d'un messenger gantois, orné de la pucelle de la ville et conservé aujourd'hui au Stadsmuseum de Gand (STAM) aurait permis un agréable excursus, il s'agit encore moins de s'attarder sur la rétribution de ces hommes, ou sur les destinations préférées de leur course²¹. Non, l'objectif est de saisir sur le vif les tractations engagées par les villes en question. La tâche s'avère alors beaucoup plus compliquée, car si les comptabilités urbaines disposent de rubriques à part entière intitulées « voyages » et/ou « messageries », destinées à rendre les comptes des dépenses occasionnées par les courriers de la ville, les clercs qui les tenaient n'ont que très rarement mentionné les raisons précises de ces voyages et leur déroulement. Pourtant, grâce aux chroniques et à quelques détails dispersés dans les sources de la pratique et patiemment rassemblés, les acteurs de la diplomatie urbaine finissent par dévoiler leurs techniques, puis leur art. Encore une fois, c'est à la littérature médiévale et particulièrement à l'un de ses monuments que nous devons l'explication la plus synthétique de ces procédés toujours en cours à la fin du Moyen Âge. Les quelques vers tirés de la *Chanson de Roland*, lorsque le roi de Saragosse envoie le rusé Blancandrin auprès du chef des Francs pour en éloigner les troupes, résumant parfaitement les outils privilégiés lors de ces tractations :

¹⁹ Jean-Marie Cauchies, « Messageries et messagers en Hainaut au XV^e siècle », *Le Moyen Âge*, t. LXXXII, n°1, 1976, pp. 89-123. À partir de cette date, les messageries ducales dans ce territoire ont fait l'objet d'une attention plus soutenue. Voir la thèse de Takemi Kanao, « Le Messenger à la cour de Bourgogne à la fin du Moyen Âge », Thèse de doctorat de l'université de Paris IV, 1992. Voir également les différents mémoires de master soutenus sous la direction de Bertrand Schnerb, notamment celui de Véronique Demessines, « La Correspondance de la chambre des comptes de Lille sous le principat de Jean sans Peur (1405-1419) », mémoire de master de l'université de Lille 3, 2003. Quant aux villes, en attendant la publication du travail de Hannes Lowagie sous la direction de Marc Boone (*Met brieven an de wet. Een studie van het stedelijke briefverkeer in het laatmiddeleeuwse graafschap Vlaanderen*), on pourra tirer profit du mémoire de maîtrise de Rosalba Vandewiele, « Le Champ relationnel de la ville de Lille à la fin du Moyen Âge et à l'aube des temps modernes : information et communication des nouvelles (1477-1519) », mémoire de maîtrise de l'université de Lille 3, 1992.

²⁰ Voir Peter Stabel, *Dwarfs among Giants. The Flemish Urban Network in the Late Middle Ages*, Louvain, Garant, 1997 ; Élodie Lecuppre-Desjardin, *La Ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, Brepols, [SEUH 4], 2004 ; Anne-Laure Van Bruaene, *Om beters wille. Rederijkerskamers en de stedelijke cultuur in de Zuidelijke Nederlanden (1400-1650)*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008. À titre de comparaison, on observera les « conversations urbaines » mises en lumière par L. Bucholzer-Remy, dans son ouvrage : *Une ville en ses réseaux: Nuremberg à la fin du Moyen Âge*, Paris, Belin, 2005.

²¹ On trouvera une représentation de ce bijou dans *Gand : apologie d'une ville rebelle*, Johann Decavaele (éd.), Anvers, 1989, p. 93. La pucelle de Gand devint l'emblème de la ville et fit l'objet d'un poème de Boudin Van den Leure (*De Maagd van Gent*) en 1382 au moment de la révolte contre le comte de Flandre et le roi de France. Elle incarne l'idéal politique de la ville fondé sur la défense de ses libertés.

« Le roi Marsile a tenu son conseil. (...) Des plus félons, il en prit dix à part : « Vers Charlemagne, seigneurs barons, vous irez. Il est devant la cité de Cordres, qu'il assiège. Vous porterez en vos mains des branches d'olivier, ce qui signifie paix et humilité. Si par votre adresse vous pouvez trouver pour moi un accord, je vous donnerai de l'or et de l'argent en masse, des terres et des fiefs, tant que vous en voudrez »²².

Voilà des méthodes et des intentions à valeur presque universelle qui, dans cet extrait, soulignent l'importance avant tout des relations humaines et de l'argent. Les villes qui nous concernent, animant l'un des deux réseaux urbains les plus denses d'Europe occidentale, ont l'avantage de se situer à une très courte distance les unes des autres, tout au plus une journée de marche²³. Cette position, soutenue par un développement précoce des activités parlementaires rappelé précédemment, a favorisé le déploiement d'instruments de communication dont on peut estimer l'existence par les résultats qu'ils occasionnèrent. En effet, dans cet espace, l'historien, encore une fois, n'a pas la chance de pouvoir profiter de rapports touchant le fonctionnement de cette activité diplomatique. Dans ces terres du Nord, point de représentations de messagers, point de statues en leur hommage, point de livres de messagers, et point d'éloges urbains faisant écho à leurs expériences menées à l'extérieur. Cette dernière remarque, qui s'affirme en contrepoint de ce qu'a pu démontrer Pierre Monnet pour les villes d'Empire ou d'autres historiens spécialistes de la péninsule italienne, vient d'ailleurs conforter les observations formulées à propos de la mémoire urbaine dans cet espace où l'action semble primer sur la consignation des faits, ou tout au moins sur une réflexion menée à leur propos²⁴. Pourtant, ces villes n'ont cessé de favoriser les rencontres et de se faire représenter auprès des personnages les plus importants de leur temps.

Comme dans l'extrait de la *Chanson de Roland* cité précédemment, l'envoi de personnages avisés, soutenus dans leurs démarches par quelques cadeaux en fonction des circonstances, demeure au cœur de la négociation²⁵. Ces relations humaines, naturellement mises en lumière dans la littérature épique, dont le genre se veut avant tout un miroir des rapports internes à la société aristocratique de l'époque, ont longtemps été ignorées par notre regard d'historien plus attaché à saisir l'évolution des normes, des techniques en rapport avec

²² *La chanson de Roland*, Joseph Bédier (éd.), Paris, L'édition d'Art H. Piazza, 1937, p. 9.

²³ Pour bénéficier de la dernière estimation en termes démographiques pour ces villes et d'une comparaison avec le réseau d'Italie du Nord et du Centre, voir les contributions de Peter Stabel et Giuliano Pinto dans Élisabeth Crouzet-Pavan & Élodie Lecuppre-Desjardin (éd.), *Villes de Flandre et d'Italie. Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, [SEUH 12], 2008.

²⁴ Pour les villes d'Empire, voir les remarques de Pierre Monnet, « Diplomatie et relations avec l'extérieur », art. cit. Pour l'Italie, voir Daniela Frigo, « Prudence and Experience: Ambassadors and Political Culture in Early Modern Italy », *Journal of Medieval and Early Modern Studies*, 38/1, Hiver 2008, pp. 16-34. Sur la spécificité de la mémoire urbaine dans l'espace bourguignon, voir É. Lecuppre-Desjardin, *La Ville des cérémonies, op. cit.*, p. 68-75. Cette remarque peut surprendre, mais les villes des anciens Pays-Bas ne cultivent pas un art de la mémoire comparable à celui des villes d'Empire et propre à consigner par exemple une technique dans un manuel. Leur conscience identitaire s'attache plus volontiers aux *keures* (chartes de privilèges) octroyées par le comte et jalousement conservées. Sur ce point, voir Thérèse de Hemptinne & Walter Prevenier, « Les actes urbains, témoins d'une conscience identitaire et instrument de décision politique et de contrôle social en Flandre aux XIV^e et XV^e siècles », *Histoire Urbaine*, n°35, décembre, 2012, à paraître.

²⁵ Sur le sens du don dans ces négociations politiques, voir Valentin Groebner, *Liquid Assets, Dangerous Gifts. Presents and Politics at the End of the Middle Ages*, (P. E. Selwyn trans.), Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2002.

l'institutionnalisation des États en construction²⁶. Pourtant, c'est bien un réseau d'hommes qui structure ces tractations diplomatiques dont le succès dépend parfois de l'habileté des interlocuteurs et de leur capital de sympathie. Dans la première phase du mouvement communal, au lendemain de l'assassinat de Charles le Bon, il est symptomatique de constater, grâce au récit de Galbert, que le porte-parole des villes rebelles n'est autre qu'un noble en la personne d'Iwein d'Alost. C'est lui qui, le 16 février 1128, s'adresse au nouveau comte pour expliquer les raisons qui poussent alors la ville de Gand à rompre son serment d'allégeance envers lui :

« Au lieu de nous traiter honorablement, vous nous avez opprimés. Vous avez rompu vos promesses et vos serments en nous persécutant injustement et perversement. Puisque que vous n'êtes qu'un comte sans foi ni loi, vous n'avez qu'une chose à faire : partir et laisser vos sujets élire un successeur »²⁷.

L'ordre féodal pourrait sans doute être invoqué ici pour expliquer un certain respect des hiérarchies dans l'élaboration du dialogue politique et la force du serment au cœur de ces ligues. De plus, la personnalité de Galbert peut également expliquer ce choix d'auteur resté fidèle aux représentations classiques du pouvoir et à la manifestation de l'autorité²⁸. Toutefois, dès cette période de crise, les bourgeois des villes aux opinions partagées n'hésitent pas à interpeller directement leur seigneur²⁹. Et quelques années plus tard, les comtes privilégièrent également la compétence au rang social³⁰. Ainsi, progressivement, avec la reconnaissance des autorités urbaines, les magistrats s'emparèrent de ce nouvel outil de pouvoir que représente l'usage des mots et en firent amplement usage. Pour sortir de l'espace flamand, prenons l'exemple des troubles qui secouèrent le Hainaut à la fin du XIII^e siècle. Dans le conflit qui oppose alors

²⁶ Pour une réflexion extrêmement instructive sur les scènes d'ambassade dans la littérature médiévale, voir Jean-Claude Vallecalle, *Messages et ambassades dans l'épopée française médiévale. L'illusion du dialogue*, Paris, Champion, 2006. Voir également Jacques Merceron, *Le message et sa fiction. La communication par messenger dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Berkeley, University of California Press, [Modern Philology 128], 1998. De nombreuses études sont venues combler ce vide historiographique, soulignant l'importance des réseaux et des rapports personnels dans les relations de pouvoir. Un aperçu de la place de ces relations humaines dans les rouages de l'État dans R. Stein (ed.), *Powerbrokers in the Late Middle Ages. The Burgundian Low Countries in a European Context*, Turnhout, Brepols, 2001.

²⁷ J. Rider, *Galbertus Notarius Brugensis*, op. cit., p. 142.

²⁸ À propos de Galbert, Jan Dhondt disait de lui qu'il était un intellectuel moyen, l'auteur d'un récit qui montre « les premiers balbutiements de la pensée rationnelle en lutte avec les traditions », voir Jan Dhondt, « Une mentalité du XII^e siècle : Galbert de Bruges », *Revue du Nord*, n°154, 1957, pp.101-109 (p. 102). Voir également J. Rider, *God's Scribe. The Historiographical Art of Galbert de Bruges*, Washington, Catholic University of America Press, 2001.

²⁹ Voir quelques exemples de cette liberté de parole dans Jan Dhondt, « Les solidarités médiévales. Une société en transition : la Flandre en 1127-1128 », *Annales ESC*, 12, 1957, pp. 529-560. Cette note me donne l'occasion de remercier Walter Prevenier pour la riche discussion que nous avons eue autour de cette question.

³⁰ Les études de Donald E. Queller ont montré qu'un personnel spécialisé s'était développé à la cour de Flandre au XIII^e siècle. Ces hommes étaient de haut rang et durant le principat de la comtesse Jeanne, seul Richard de Stree à qui l'on confia des missions était issu de la petite noblesse. Mais les habitudes changèrent rapidement et sous Marguerite, surtout à partir de 1272 – période à partir de laquelle Guy de Dampierre joua un rôle actif dans le gouvernement – les compétences furent préférées au statut social et des hommes comme Gilles de Bruges, prévôt de Saint-Pierre de Douai ou Pierre, prévôt de Béthune furent employés pour des missions. Voir Donald E. Queller, « Diplomatic Personnel employed by the Counts of Flanders in the Thirteenth Century », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 34, n°1, 1956, pp. 68-98.

Jean d'Avesnes à Philippe le Bel, les Valenciennes prennent fait et cause pour le roi de France ; mais après leur avoir accordé sa protection, ce dernier fait volte-face et, dans la guerre qu'il s'apprête à mener contre la Flandre, renoue avec le comte de Hainaut. Les pièces de ce dossier montrent que ce sont les échevins valenciennes eux-mêmes qui se rendirent à Paris pour défendre la cause de leur ville³¹. À plusieurs reprises, ils apparaissent nommément dans des actes promettant de les dédommager en cas de préjudice lors de leur voyage³². Le compte rendu des événements ayant mené les Valenciennes à changer d'allégeance pour préférer celle du comte de Flandre précise même la mission qui avait été déléguée à quelques bourgeois dépêchés auprès du roi de France en 1291 :

« [...] Après ches choses, nous envoiames au roy nos certains et espécials messages, bourgeois, boine gent et sage de le dite ville de Valencienes et leur donnâmes plain pooir pour nous et pour le dite ville quant à ches choses ki chi après s'ensivent, par lesquels messages nous suppliasmes humelment au roy ke pour Dieu et pour pitei il nous represist et retenist en se main et en se warde, et nous le serviriemes de nos corps et de nos avoires si comme no droit seigneur »³³.

Les délégués de la ville sont ainsi dotés des qualités des plénipotentiaires. *Sanior et major pars* de la ville, ils sont ces bourgeois qui, à la tête d'une puissance économique incontestable, ont réussi à occuper les bancs des échevinages. Pas d'ambiguïté concernant leur démarche entre le personnel, ce qu'ils font ou disent en tant que négociateurs, et l'impersonnel, ce qu'ils proposent au nom de l'autorité qui les mandate, puisqu'ils sont l'autorité de la ville³⁴. Soulignons au passage qu'aux lettres royales envoyées à Valenciennes, les autochtones répondent par un message oral pour tenter d'inverser la position de Philippe le Bel. Comme le précise le document précité, ces envoyés sont des « espécials messages », c'est-à-dire des messagers extraordinaires. En effet, est-il nécessaire de rappeler que les villes distinguent bien évidemment les messagers qui, quotidiennement, se déplacent pour porter l'information ou aller la chercher, des ambassades composées d'édiles et de valets les accompagnant, quittant la ville pour aller plaider sa cause auprès des conseils et chambres des comtés en

³¹ Étienne Delcambre, *Recueil de documents inédits relatifs aux relations du Hainaut et de la France de 1280 à 1297*, *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. XCII (1928), pp. 1-163.

³² BM Valenciennes, Livre noir. Ms 716, fol. 113, publié dans *Ibidem* en pièce n°VI : « *En l'an de l'Incarnation, M.CC.IIIxx et X, le diwes prochain devant le grant quaresme, en le prevostet Renier Faumin, à ce jour li provos, li juret et tout li preudome dou conseil ke Jakemes li clers a en sen escrit, fianchièrent par foit ke s'il avenoit que Pieres li Poivres, Watiers Brochons, Willaumes Roussiaus et Jakemes li Pères leur bourgeois, li quel furent envoiet à Paris pour les besoingnes, avoient nul damage, fust de leur cors u de leur biens, il u lors oir en quel tans ke ce fust ne par cui ke ce fust, devant le déclaration de l'Ostrevant, fut apriès pour l'okison de le besoigne de le vile u ils furent envoiet par tout le conseil, que tout et cascuns d'iaus pour le tout eut en couvent par se foie fiancie qu'il les en deliverroient et lor renderoient tous les dammages qu'il i aroient eus u aroient en quel manière ke che fust sans riens metre dou leur, fors k'en kemun, devons le demi an apriès le damage fait. »*

³³ AD Nord, B1195, God. 3790, p. 131-135, publié dans *Ibidem*, en pièce n°XXXIX.

³⁴ Je m'appuie ici sur la distinction soulignée par Jean-Philippe Genet dans ses conclusions du colloque sur la négociation au Moyen Âge : « Conclusion. Négociateur : vers la constitution de normes », dans *Negociar en la edad media*, op. cit., pp. 571-589.

question³⁵ ? À cette date, les affaires extérieures à la ville ne constituaient pas une fonction à part entière attribuée à un magistrat ou à des magistrats en particulier. Il en va d'ailleurs de même parmi les Quatre Membres de Flandre dont les mandats des représentants ne durent que le temps de la mission à accomplir³⁶. Toutefois, la pratique montre qu'une certaine spécialisation apparaît. Au sein des Membres de Flandre, la fin du Moyen Âge, marquée par une intrusion de plus en plus en forte des ducs de Bourgogne dans les affaires locales, assista à un remplacement progressif des représentants du peuple par des hommes du prince plus à même d'équilibrer les rapports de force dans les relations internationales avec les autres princes d'Occident³⁷. Cette spécialisation et le niveau de compétence requis pour mener à bien les requêtes des villes caractérisent les derniers siècles du Moyen Âge³⁸. S'inscrivant dans le mouvement général d'une bureaucratisation confiée non plus à des clercs mais à des techniciens et des universitaires, les ambassadeurs des villes se conformèrent au modèle de l'époque³⁹. Les villes, moyennes ou grandes, comprirent la nécessité de s'entourer des compétences des gens de loi. Douai en entretenait une quinzaine, Lille une dizaine tout comme Saint-Omer. Certains demeuraient en ville, d'autres résidaient dans les villes sièges de cour de justice⁴⁰. Ils avaient toute latitude pour articuler la défense de

³⁵ Voir par exemple les estimations budgétaires pour ce poste de dépense proposées par Denis Clauzel pour Lille : Denis Clauzel, *Finances et politiques pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, Les éditions des beffrois, 1982, pp. 145-146.

³⁶ Le nombre élevé d'assemblées, estimé par exemple à plus de 35 par an entre 1384 et 1405, explique peut-être cette rotation des magistrats ne désirant pas être mobilisés toute l'année. Pour davantage de détails portant sur l'activité des délégués des Quatre Membres, voir Walter Prevenier, *De leden en de staten*, *op. cit.*, p. 107sq.

³⁷ Cette attitude n'est pas systématique, mais elle a tendance à se développer dès le principat de Philippe le Hardi. Voir sur ce point les remarques de Wim Blockmans, *De Volksvertegenwoordiging in Vlaanderen in de overgang van Middeleeuwen naar Nieuwe Tijden (1384-1506)*, Bruxelles, Palais de l'Académie, 1978, p. 191. Et plus généralement, Christian De Borchgrave, *Diplomaten en diplomatie onder hertog Jan zonder Vries. Impact op de Vlaamse politieke situatie, Anciens Pays et Assemblées d'États*, XCV, 1992.

³⁸ À titre de comparaison, voir Claude Gauvard, « Théorie, rédaction et usage du droit dans les villes du royaume de France du XII^e au XV^e siècle », in Pierre Monnet & Otto G. Oexle (dir.), *Stadt und Recht im Mittelalter/ La ville et le droit au Moyen Âge*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2003, pp. 25-71.

³⁹ Sur cette évolution, voir la synthèse de Walter Prevenier, « Officials in Town and Countryside in the Low Countries. Social and Professional developments from Fourteenth to the Sixteenth Century », *Acta Historicae Neerlandicae. Studies on the History of the Netherlands*, La Haye, 7, 1974, pp. 1-17. Dans cette dernière, l'auteur nous rappelle l'importance des variations d'une principauté à l'autre. Ainsi, la chancellerie de Hollande demeura dans les mains des clercs jusque 1291, tandis que ces derniers avaient déjà fait une place à des techniciens laïques en Flandre avant 1187. Voir également Albert Rigaudière, « L'essor des conseillers juridiques des villes dans la France du bas Moyen Âge », dans Albert Rigaudière, *Gouverner la ville au Moyen Âge*, *op. cit.*, pp. 215-251 ainsi que les études de cas présentés dans Vincent Bernaudeau, Jean-Pierre Nandrin, Bénédicte Rochet *et al.* (dir.), *Les Praticiens du droit du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

⁴⁰ Serge Dauchy précise que ce n'est pas la distance, mais la procédure romano-canonique émergeant en France aux XIII^e-XIV^e siècles qui exige le recours à des professionnels sur place. Les villes, les institutions religieuses, les dignitaires ecclésiastiques et territoriaux s'attachent alors les services de procureurs et d'avocats en les pensionnant dès le début du XIV^e siècle. Voir Serge Dauchy, « Informer les plaideurs. L'exécution des arrêts du Parlement en Flandre au XIV^e siècle », in *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, pp. 389-403. Soulignons que ces consultants pouvaient faire partie de véritables cabinets au service de plusieurs villes. Jean Luillier, avocat et conseiller de la ville de Douai au Parlement de Paris entre 1428 et 1459, fut également au service de Saint-Omer, de Lille et d'Amiens au cours de cette même

leur cause, mais l'on remarque que lors des missions honorifiques, le maire ou quelques échevins les rejoignaient pour occuper de nouveau la première place. Ce fut le cas en 1451, lorsque le conseiller pensionnaire Jehan de Sussaintlégié accompagna le maire et une délégation d'échevins à Aire pour recommander la ville au seigneur de Croy⁴¹. Dans l'organisation de ces ambassades, les villes ne semblent pas avoir privilégié le rang dans la hiérarchie municipale. Seuls l'aptitude et le réseau relationnel des individus impliqués entraient en ligne de compte. À Saint-Omer encore, Claude Pétilion a ainsi repéré que l'échevin Jaque de Quiefdeber était systématiquement choisi pour approcher la duchesse Isabelle de Portugal, tandis qu'un édile noble comme Aleaume d'Audenfort, châtelain, était préféré lorsqu'il fallait rencontrer le duc Philippe le Bon⁴². Comme je l'avais simplement évoqué, les Membres de Flandre furent touchés également par cette évolution élitiste de la représentation urbaine. Ainsi, dès l'arrivée au pouvoir de Philippe le Hardi, la délégation du Franc et de la ville de Bruges dans le cadre des rencontres avec les ambassadeurs anglais était composée d'amis du prince comme Nicolas Scoorkinne⁴³, puis Nicolas du Chesne, Jean van den Berghe et les frères Jean et Danckaert d'Ogierlande. La marge de manœuvre proprement urbaine devenait de ce fait de plus en plus étroite⁴⁴. Ces relations personnelles conditionnant la réussite d'une entreprise ne cessèrent de prendre de l'ampleur. Si l'on veut parcourir par exemple très rapidement les décennies qui précédèrent la fondation de l'université de Douai en 1562, on pourra être étonné par le véritable lobbying que la ville organisa dès les années 1530 en plaçant à demeure et successivement auprès de Charles Quint, puis de Marie de Hongrie, les conseillers pensionnaires Jean Dablaing et Jean Dassonneville, chargés de rédiger des requêtes, d'adresser des mémoires, de solliciter des audiences, de distribuer des cadeaux, pour faire opposition aux prétentions louvanistes, tandis que le messenger Guérard de la Noeufville faisait la navette pour rapporter les nouvelles de l'avancée du dossier⁴⁵. L'état et les compétences du conseiller pensionnaire de la ville étaient cruciaux, quand on sait que Marguerite, archiduchesse d'Autriche et régente des Pays-Bas en l'absence de Charles Quint, s'était plainte de l'administration de la ville dirigée par « trop de gens marchans et aultres mécaniques de petit estat et condition, non expérimentez, ne soy cognoissans en fait de justice »⁴⁶ ! La mise en place d'un réseau autour des échevins en poste ou des fonctionnaires de l'administration urbaine nous fait aborder un domaine qui, en marge des institutions et de leur caractère officiel, a nourri en profondeur la construction de ce que l'on appelle « l'État bourguignon », et dépasse largement

période. Voir Sylvie Blondel, « Les praticiens du droit au service de la ville de Douai (1384-1531) », in *Les praticiens du droit du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, op. cit., p. 109-122.

⁴¹ Pour d'autres exemples, voir la thèse malheureusement non publiée de Claude Pétilion, « *Économie, politique et finances à Saint-Omer au XVe siècle* », Thèse de l'université de Lille 3, 2003.

⁴² *Ibidem*.

⁴³ Compléter avec la notice de Walter Prevenier dans la *Biographie Nationale*, Bruxelles, XXX, n°2, 1959, col. 761-763 « Scoorkine Niclais ». Cet homme était payé par la ville et par le prince et jouait sur les deux tableaux.

⁴⁴ Voir la thèse de Christian de Borchgrave déjà citée et son article « Diplomates et diplomatie sous le duc de Bourgogne Jean sans Peur », in Jean-Marie Cauchies (ed.), *À la cour de Bourgogne. Le duc, son entourage et son train*, Turnhout, Brepols, 1998, pp. 67-83.

⁴⁵ Sur les origines de l'université de Douai, voir Georges Cardon, *La Fondation de l'université de Douai*, Paris, F. Alcan, 1892.

⁴⁶ Citation tirée de Sylvie Blondel, « Les praticiens du droit au service de la ville de Douai (1384-1531) », in *Les praticiens du droit*, op. cit., pp. 109-121.

le cadre de notre étude. Les nombreux travaux de Jan Dumolyn ont parfaitement saisi ces nébuleuses d'influences que l'on retrouve très actives dans les délégations des villes auprès de leur prince⁴⁷. Les mariages entre bourgeois et nobles de la cour, organisés par les princes eux-mêmes, la mise en place de véritables patronages à l'instar de celui d'Antoine de Croÿ pour la ville de Saint-Omer, les affinités locales de certains fonctionnaires contribuaient parfois à brouiller les pistes et à confondre intérêt du prince et intérêt de la ville⁴⁸.

Échevins, conseillers pensionnaires, membres du Magistrat en général, membres du clergé quand l'occasion faisait nécessité, courtiers du pouvoir constituaient les principaux acteurs de ces délégations auxquels il faut, pour être complet, joindre la liste des intermédiaires non officiels mais redoutablement efficaces grâce à leur réseau professionnel. Des marchands furent ainsi souvent sollicités notamment dans les relations de la Flandre avec l'Angleterre. Braquons le projecteur sur l'un d'entre eux, dont les tractations nous emmènent aux frontières d'une histoire de l'espionnage et du complot. Sohier de Courtrai fut ainsi pendant quelques mois l'acteur principal de ce qu'il faut bien appeler une diplomatie secrète adoptée par la ville de Gand, tandis que les premiers piétinements de la guerre de Cent Ans commençaient à ruiner le pays. Au printemps 1337, asphyxiées par l'embargo anglais, les grandes villes craignirent l'émeute et décidèrent d'envoyer une délégation auprès du roi de France⁴⁹. Commençant à envisager une position de neutralité entre les intérêts économiques qui les portaient spontanément vers l'Angleterre et une fidélité comtale naturelle envers le souverain français, les Trois Membres de Flandre manœuvrèrent discrètement pour sauver leur commerce. Sohier de Courtrai fut alors la cheville ouvrière et la victime expiatoire de ces intrigues dont le représentant anglais sur place, John de Thrandeston, tirait les ficelles. Le cas de ce bourgeois gantois, pensionnaire de Philippe VI, très apprécié en ville, nous fait quitter les sentiers balisés d'une diplomatie s'appuyant sur le ballet bien rodé des messagers portant nouvelles et sur celui des échevins discutant inlassablement les privilèges de leur cité, pour emprunter les chemins de traverse de la négociation secrète. Selon les chroniques, plus ou moins partisans, Sohier était en correspondance avec les représentants anglais, qui par ailleurs guettaient la moindre opportunité pour faire basculer la Flandre dans leur camp ; il nourrissait leurs intrigues par des informations que lui seul pouvait se procurer, et recevait de l'argent pour corrompre les personnalités flamandes les plus importantes⁵⁰. Arrêté par le comte, sur ordre du roi de France, le 6 juillet 1337 à

⁴⁷ Voir la thèse de Jan Dumolyn, *Staatsvorming en vorstelijke ambtenaren in het graafschap Vlaanderen (1419-1477)*, Anvers-Apeldoorn, Garant, 2003. Voir, en français, son article, « Les réseaux politiques locaux en Flandre sous la domination bourguignonne : les exemples de Gand et de Lille », *Revue du Nord*, t. 88, n°365, avril-juin 2006, pp. 309-329.

⁴⁸ On peut signaler par exemple le cas de Louis Dommessent, maître des comptes de la chambre du même nom, qui, issu du patriciat lillois, a dû assurer le rôle de courtier pour cette ville si l'on veut bien en juger les nombreux dons qui lui furent faits par la municipalité. Voir Jan Dumolyn, « Les réseaux politiques en Flandre » art. cit., et plus généralement R. Stein (ed.), *Powerbrokers in the Late Middle Ages*, op. cit.

⁴⁹ Voir Henry Stephen Lucas, *The Low Countries and the Hundred Years' War (1326-1347)*, Ann Arbor Univ. Of Michigan, 1929, p. 219 sq. Les délégués étaient John Spelliari, Everdey de Grutere, Tonis Bette, Lievin Bevelant et Peter Zoetard.

⁵⁰ Pour le détail des sources et une contextualisation précise de cet épisode, voir *Ibidem*, pp. 222-223. *Chronique et annales de Gilles le Muisit*, Henri Lemaître (éd.), Paris, SHF, 1905, pp. 110-111 : « Anno m^otrecentesimo tricesimo septimo, imposuit comes Flandrie super dominum Sigerum de Curtraco, militem et civem Gandensem, qod ipse miserat et receperat lieras régi Anglie ; quo negante, fecit eum poni in prisionem. Filiusque ejus turbatus ivit ad regem Anglie et cum eo est

Bruges, il fut décapité un an plus tard, malgré les très nombreux efforts des échevins gantois, puis du gouvernement Artevelde. Là encore, les délégués de la ville, après avoir épuisé tous les recours auprès du comte, n'avaient pas hésité à mener leur propre ambassade auprès de Philippe VI à Paris pour obtenir la grâce du roi de France qui ne céda pas⁵¹... Sans aller jusqu'à devenir les espions d'un parti, ces marchands étaient appréciés à bien des titres et leur parcours souligne idéalement l'importance des réseaux en action lors de ces tractations entre États. Ainsi, en est-il de Lubrecht Scutelare, marchand de Bruges dont la carrière et les qualités diplomatiques ont été soulignées par Walter Prevenier⁵². Ce marchand est avant tout un rhéteur qui sait user de *paroles douces, plaisantes et traictables* avec le maréchal de Calais. Il n'a aucun mandat officiel, mais sa volonté de faire *rétablir le cours de marchandise ... en la manière qu'il fut au-devant de la guerre et division*, lui fait prendre des initiatives qui contribuent à faire le lit des futures négociations officielles. Sa position économique et politique (il semble avoir possédé la maison de la laine à Bruges et avoir été échevin de cette même ville en 1384-1385), la situation privilégiée de sa famille en Angleterre, attestée par la rente sur la King's Wardrobe obtenue par son ancêtre Nicolas en 1340, en font un homme essentiel, en lien avec des milieux différents. La famille Scutelare comme d'autres clans, est positionnée sur le marché international ; les affaires du « monde connu » les regardent et grâce à eux, les hommes se rencontrent.

Le parcours de cet homme m'invite à aborder un dernier point dans cette rapide évocation de l'organisation des négociations dans ce territoire : l'argent. C'est à lui et à la puissance qu'il procure que les villes doivent bien évidemment leur reconnaissance politique. On ne fait pas taire aussi facilement un interlocuteur pourvoyeur de l'essentiel des aides dans cet espace. Mais les villes ne sont pas les seules à user de cette arme financière et l'honnêteté porte à reconnaître que grands princes et simples marchands se retrouvent sur un pied d'égalité face à ces pratiques dérivées de la corruption. Tout comme les messagers de Marseille vers Charlemagne sont chargés d'apporter des cadeaux pour séduire l'empereur et reçoivent la promesse de larges dons en cas de réussite, les envoyés d'Édouard III à Valenciennes au printemps 1337 débarquent avec des caisses pleines d'orfèvreries et de monnaies sonnantes et trébuchantes destinées à acheter des soutiens locaux. Tandis qu'Édouard III entame une politique souterraine de morcellement en corrompant des individualités, Philippe VI, souverain légitime, répond par la plus extrême rigueur en condamnant à mort les traîtres qui acceptèrent les dons de l'ennemi – que l'on se souvienne du sort de Sohier de Courtrai, puis fléchit sa politique en baissant le montant des arriérés flamands dus à la France⁵³. D'identiques achats de sympathies sous des formes variées bien étudiées par Alain Derville, Wim Blockmans et Marc Boone caractérisaient

moratus ; comesque Flandrie dixit quod erat de consilio et consensu sui patris et fecit patrem decollari ; unde Gandenses, quorum erat, et tota patria fuit commota et turbata et dicitur quod causa fuit rebellionum sequentium ». Voir également les *Grandes Chroniques de France*, Jules Viard (éd.), Paris, SHF, t. IX, 1937, p. 162 où Sohier est appelé *Le Courtrisien*, et est accusé d'avoir reçu des deniers du roi d'Angleterre pour nuire aux intérêts du roi de France, en conséquence de quoi il fut décapité.

⁵¹ Le 11 juillet 1337, Everdey de Grutere et Gilles Vanden Houtte se rendirent à Paris pour obtenir le retour de Sohier à Gand, sans obtenir le résultat escompté. *Ibidem*.

⁵² Walter Prevenier, « Les perturbations dans les relations commerciales anglo-flamandes entre 1379 et 1407. Causes de désaccord et raisons d'une réconciliation », in *Économies et Sociétés au Moyen Âge, Mélanges offerts à É. Perroy*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, pp. 477-497.

⁵³ Voir note 50.

l'ensemble des démarches municipales⁵⁴. Ainsi, dans leurs missions auprès du duc, les échevins audomarois ne faisaient pas l'économie de quelques présents que l'on peut tout à fait ranger dans la catégorie du « pot de vin », le trafic d'influences se mêlant intimement aux instruments mis à disposition des ambassades. En 1448, par exemple, lorsque Nicolas Rolin demande quatre aides aux États et « voulans prestement avoir leur réponse », des députés du Magistrat de Saint-Omer se mettent en route pour démontrer la pauvreté de la ville « et ... adfin de plus convenablement povoir besongner et doucement estre traicté et que les affaires de la ville fussent plus agréables ... [les députés] presentaissent et donnaissent cent escus d'or »⁵⁵. Cette pratique tout à fait courante et répandue dans l'ensemble de ce territoire n'a pas fait l'objet d'un adage à l'instar de celui qui figure dans un courrier d'ambassadeurs de Francfort informant leur ville d'origine des pratiques en usage à la cour : « Beaucoup d'argent, peu de temps, peu d'argent beaucoup de temps »⁵⁶. Mais ces usages sont tout à fait comparables à ceux étudiés par Valentin Groebner, dans le cadre de la ville de Bâle par exemple⁵⁷. Les laissés pour compte de ce règlement des affaires « entre amis », dans leur amertume, pourraient parler de relations trop humaines. Assurément, ce système a ses limites et souligne la continuité des relations d'échange si caractéristiques de la société féodale, ciment puissant de la construction de l'autorité dans cet espace⁵⁸. Toujours est-il qu'il permit aux villes de se hisser au rang des interlocuteurs politiques de poids et de défendre ainsi leurs intérêts économiques dans un cercle vertueux de causes à effets dont il leur fut difficile de sortir.

LA DIPLOMATIE DU NEGOCE, OU « QUAND LES VILLES SONT AUX AFFAIRES, ELLES FONT DES AFFAIRES ».

S'intéresser aux relations tissées par les villes avec leurs interlocuteurs constitue un objet d'études en soi, qu'il n'est pas question de traiter une nouvelle fois ici. Notre objet étant le repérage d'initiatives diplomatiques et la compréhension de leurs conséquences politiques, je saisisrai quelques exemples particulièrement révélateurs.

⁵⁴ Alain Derville, « Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'État bourguignon », *Revue du Nord*, t. 56, 1974, pp. 341-364 ; Wim Blockmans, « Patronage, Brokerage and Corruption as Symptoms of Incipient State Formation in the Burgundian-Habsburg Netherlands », in Antoni Maczak & Elisabeth Müller-Luckner (éd.), *Klientensystem im Europa des frühen Neuzeit*, Oldenburg, Verlag, 1988, pp. 117-126 et Marc Boone, « Dons et pots-de-vin. Aspects de la sociabilité urbaine au bas Moyen Âge. Le cas gantois pendant la période bourguignonne », *Revue du Nord*, t. LXX, n°278, Juillet-septembre 1988, pp. 471-487. Dans cet article, Marc Boone montre bien la différence qui existe entre Lille et Gand qui ne fut jamais obligée d'accepter une relation de patronage avec un seigneur local, le réseau des pots-de-vin ducaux étant largement doublé par celui interne à la ville.

⁵⁵ BM Saint-Omer, Registre B aux délibérations, fol. 4. Voir pour de nombreux exemples touchant les villes de Lille et de Saint-Omer, Alain Derville, « Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. » art. cit.

⁵⁶ « Vil geld, lieben herren, kurcze zijd, wenig geld, lange zijd ». Citation rapportée par Pierre Monnet, « Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'Empire », art. cit., p. 84.

⁵⁷ Voir Valentin Groebner, *Liquid Assets*, op.cit. Les livres de compte des villes de Flandre permettent de légitimer ces dons ; c'est ce que démontre Hannes Lowagie dans sa thèse soutenue en 2012 à Gand, *Met brieven an de wet*, op. cit.

⁵⁸ Je préfère utiliser ici la notion d'autorité, celle d'État méritant d'être amplement discutée.

Regarder par-delà la muraille, franchir les portes de la ville, c'est avant tout dans cet espace, comme dans beaucoup d'autres, s'assurer de la bonne santé des réseaux économiques centrés sur la cité en question. La grande maîtrise de la négociation diplomatique inhérente à la création, somme toute assez précoce, d'assemblées comme nous avons pu l'exposer précédemment, s'est essentiellement mise au service d'ambitions qui servaient les intérêts fiscaux ou commerciaux de puissances rodées à l'exercice du compromis. Ainsi, dans des années de crises latentes, comme dans des périodes de tensions déclarées, la diplomatie urbaine, en Flandre par exemple, reste avant tout fidèle à ses intérêts économiques⁵⁹.

Si, comme nous le supposons au départ, les affaires extérieures peuvent servir d'étalon dans l'estimation de la souveraineté des protagonistes en question, il faut bien admettre que les débuts de notre période attestent une vitalité politique exceptionnelle de villes reconnues comme des interlocutrices indépendantes de leur pouvoir de tutelle. Ainsi, en témoigne la série d'actes conservés parmi les *Rotuli Litterarum Patentium* ou les *Foedera diplomatica* anglais. Dans ces documents, le roi traite directement avec ceux qui apparaissent sous les termes *Communitas scabinorum Flandrensiū*, *Bones gens de Flandres*, *Burgimagistri*, *Scabini & Consules*, etc. et qui deviennent même une référence pour les autres communautés urbaines cherchant à obtenir des privilèges. Dans un acte octroyé aux habitants de La Rochelle, Jean sans Terre en 1209 n'hésite pas à comparer les bourgeois de cette ville aux *mercatores de sex villis Flandriae*⁶⁰. Il faut être clair, les accords de paix et de protection de commerce dépassent alors le cadre des simples tractations de négoce et les villes impliquées n'hésitent pas, lorsque cela leur semble nécessaire, à abandonner leur fidélité au comte pour se placer sous la protection anglaise. Plaçons-nous au début du XIIIe siècle, avant la bataille de Bouvines. L'alliance anglo-flamande entre Baudouin IX et Richard I^{er}, conclue en 1197, combla les attentes de la noblesse et des bourgeois flamands, attirés naturellement par ce rapprochement avec l'Angleterre⁶¹. Mais tandis que Jean sans Terre continuait à arroser la noblesse flamande durant la quatrième croisade, où était retenu (et pour longtemps !) Baudouin IX, les succès de Philippe Auguste détournèrent de leur serment de fidélité envers la couronne anglaise un certain nombre de barons. Seuls les bourgeois des villes peuplaient les rangs du parti anglais en Flandre. Tant que la noblesse épaulait Richard I^{er} puis Jean sans Terre, la bourgeoisie ne faisait que suivre avec enthousiasme une politique qu'elle n'avait pas décidée. Mais, à partir du moment où la francophilie gagnait les grandes familles flamandes et les régents de la cour, l'initiative du rapprochement

⁵⁹ Sur ce point, voir Jan Dumolyn, « 'Our land is only founded on trade and industry'. Economic discourses in fifteenth century Bruges », *Journal of Medieval History*, 36, 2010, pp. 374-389 et Jan Dumolyn & Élodie Lecuppre-Desjardin, « Le Bien Commun en Flandre médiévale : une lutte discursive entre princes et sujets », in Élodie Lecuppre-Desjardin & Anne-Laure Van Bruaene, *De Bono Communi. op. cit.*, pp. 253-266.

⁶⁰ La Rochelle obtint que ses bourgeois *sub eodem conductus nostro et in eadem pace nostras eant et redeant quam mercatores de sex villis Flandriae*. *Rot. Litt. pat.*, p. 91b. Cité dans Gaston G. Dept, *Les influences anglaise et française dans le comté de Flandre au début du XIIIe siècle*, Gand-Paris, Van Rysselberghe/ Rombaut et Champion, 1928.

⁶¹ Les bourgeois trafiquaient la laine avec les Anglais et des familles de la noblesse flamande, bien avant le traité, possédaient des fiefs en terre anglaise comme celles des Béthune ou des De Dixmude tandis que de nombreux chevaliers flamands allaient effectuer leur *servitium* Outre-Manche. Ce mouvement de remises de fiefs s'accroît en faveur de la Flandre comme du Hainaut à cette date. Voir sur ce point, Gaston Dept, *Les influences anglaise et française, op. cit.*, p. 54.

avec les Anglais lui fut propre. C'est d'ailleurs le couteau sous la gorge qu'elle se décida à poursuivre cette amitié anglo-flamande. En effet, point de spontanéité dans cette diplomatie indépendante qui se détachait de celle de la cour comtale, puisque Jean sans Terre fit, dans un premier temps, saisir tous les bateaux flamands positionnés dans les ports anglais. Comme le fait remarquer Gaston Dept, « en 1208, comme en 1336, la Flandre commerciale céda sous la pression économique du roi d'Angleterre », et en 1213, « les villes de Saint-Omer, Gand, Bruges, Douai, Lille et Ypres promettaient au roi Jean d'être pour lui de bons alliés », et de tout faire pour alimenter la propagande pro-anglaise en terre flamande, quitte à désobéir aux injonctions du roi de France, suzerain du comte de Flandre, rappelons-le⁶². Laissons de côté la trame événementielle de ces années mouvementées, pour saisir la spécificité de la diplomatie urbaine en ce début de XIII^e siècle. À cette date, les *Scabini Flandriae* mènent une politique complètement indépendante du régent Philippe de Namur qui, de son côté, scelle l'entente franco-flamande en envoyant ses deux nièces, futures comtesses de Flandre, à la cour de Philippe Auguste. Les villes sont reconnues comme des protagonistes de poids et Jean sans Terre traite directement avec elles en leur accordant une charte de privilèges datée du 13 septembre 1208, dans laquelle il leur accorde sa protection *quamdiu fideliter se tenuerint versus nos secundum cartas quas de eis habemus*⁶³. Mais que l'on ne se leurre pas. Cette liberté de décision n'est due qu'à une conjoncture favorable liée à une régence comtale faible et à une 'distraction' passagère de Philippe Auguste, 'occupé' ailleurs. Dès Bouvines et la mainmise française sur le comté, les villes n'eurent plus la force nécessaire pour faire entendre leurs voix et se soumirent en même temps que la comtesse au traité de Melun de 1226⁶⁴. Le scénario diffère un peu, sans toutefois s'écarter des grandes recettes de la diplomatie flamande, lors de l'épisode Artevelde en pleine guerre de Cent Ans. Le contexte agité de la première phase du conflit franco-anglais plaça la Flandre dans une situation fragile, puis progressivement intenable. Seule la neutralité dans cette guerre pouvait sauver l'économie d'un territoire dépendant de la laine anglaise et des céréales françaises. La position naturellement pro-française du comte Louis de Nevers n'arrangeait pas les communautés artisanales et marchandes des grandes villes. Progressivement asphyxiées, les Trois Villes, qui du reste ne se réunissaient plus ensemble depuis 1329, ne pouvaient assister à cette mort lente du commerce sans mettre en place une stratégie de contournement. Utilisant la voie officielle des ambassades auprès du roi de France pour obtenir des allègements de taxes, se rendant officiellement à des entrevues, s'essayant à une

⁶² Les villes en question avaient même fourni des otages au roi d'Angleterre pour garantir leur parole. *Ibidem*, p. 73, note 3.

⁶³ *Rotuli Litterarum Clausarum* (1204-1227), Thomas Hardy (éd.), 2 vol. Londres, 1833-1844, vol. II, p. 91b.

⁶⁴ On peut souligner qu'entre Bouvines et le traité de Melun, les villes et les seigneurs anglophiles tentèrent un dernier baroud d'honneur en se rangeant derrière un faux Baudouin fabriqué de toutes pièces pour affaiblir la comtesse Jeanne, seule la ville de Mons en Hainaut étant restée fidèle à cette dernière pendant cette crise. Pour le détail de cette affaire du « Faux Baudouin », voir Gilles Lecuppre, « Jeanne de Flandre, traîtresse et parricide : thèmes radicaux d'une opposition politique », in *Reines et princesses au Moyen Âge. Actes du cinquième colloque international de Montpellier. Université Paul Valéry (24-27 novembre 1999)*, t. 1, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2001, pp. 63-74 et *Id.*, « Jeanne de Constantinople face au fantôme du père », in *Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut (catalogue d'exposition)*, Lille, 2009, pp. 33-42.

diplomatie secrète que j'ai déjà évoquée avec le cas de Sohier de Courtrai, les échevins cédèrent la place au pugnace et charismatique Jacques Van Artevelde et menèrent derrière lui une action diplomatique de nouveau complètement indépendante du comte. Dans le traité de concorde signé entre le roi d'Angleterre et les « bones Gentz de Flandre » en 1348, promettant entre autres la protection aux marchands et au pays de Flandre en échange d'un abandon du soutien aux gens d'armes de France, Édouard III exclut bien évidemment le comte :

« Et par les Convenches, Acors, & Condictions, contenues en cestes presentes lettres, n'est pas lies le Counte de Flandres, qui ceo ne soit en sa volenté de aider, ou servir, de hors Flandres, a qi q'il voudra, ovesque les Gentz de lignage de Chevaliers, & Esquiers, qui présentement tiennent Fief de lui, ou sur les queux lui Fief purront venir, qui de volente lui voudrent servir »⁶⁵.

Toutefois, tandis que le comte de Flandre Louis de Nevers et ses féodaux continuaient à se ranger du côté de Philippe VI de Valois, Van Artevelde tenta, dans sa politique de neutralité, de rallier le comte en lui faisant miroiter ce qu'une alliance avec l'Anglais pouvait rapporter, notamment en termes d'expansion territoriale. La récupération des terres flamandes perdues lors du traité d'Athis-sur-Orge au profit du domaine royal français illustre très concrètement son propos. Les intérêts économiques dans une telle conjoncture ne pouvaient échapper à une lecture politique. Cette proposition n'eut aucun effet sur la loyauté du comte à son suzerain et fit franchir le Rubicon à un Van Artevelde qui reconnut, malgré la désapprobation comtale et pontificale, Édouard III roi de France et d'Angleterre et donc suzerain du comté, sur la place du marché du Vendredi à Gand le 26 janvier 1340. Le pouvoir des Trois Villes ne fut jamais aussi fort et leur arrivée à la tête du pays consigné dans un acte des archives d'Ypres les rendit maîtresses de la diplomatie flamande. Les termes sont sans ambiguïté :

« Le comte ... promet de gouverner désormais d'après les conseils des Trois Villes susdites et d'admettre parmi ses conseillers ceux qui lui seront présentés par les villes. Il promet de maintenir les officiers et autres fonctionnaires actuellement en service, et de ne les remplacer dans la suite que du commun accord des Trois Villes »⁶⁶.

Seule la mort de Van Artevelde mit fin en 1345 à cette suprématie urbaine. Le successeur de Louis de Nevers, Louis de Male, ne rompit pas avec les Trois Membres dont étaient tributaires ses finances, mais les relations se normalisèrent progressivement et le comte reprit la main. Si l'autorité des Trois Membres demeura forte dans les années qui suivirent, il faut reconnaître que l'arrivée des ducs de Bourgogne contribua à affaiblir leur influence à l'échelle internationale. Toujours très impliqués dans les affaires commerciales qui unissaient leur territoire à l'Angleterre, les Membres rencontrèrent à 46 reprises entre 1401 et 1435 les ambassadeurs anglais⁶⁷. Mais ces négociations en vue d'un traité de paix n'avaient plus aucun caractère officiel, tant que le duc n'apportait pas sa

⁶⁵ *Foedera, Conventiones, Literae, et Cujuscunq[ue] Generis Acta publica*, Thomas Rymer (éd.), Londres, 1816-1869, t. V, p. 53.

⁶⁶ Isidore L. A. Diegerick, *Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres*, Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1853-1868, 7 vol., t. IV, n°511.

⁶⁷ Wim Blockmans, *De Volksvertegenwoordiging in Vlaanderen*, op. cit., pp. 170, 173, 303 et 304.

participation⁶⁸. Désormais, la ratification ducale était requise pour valider les accords. Le terrain sensible que constituaient les relations avec l'Angleterre en pleine guerre de Cent Ans n'était pas la seule raison qui attirait les conseillers ducaux dans ces négociations essentiellement commerciales et les Membres se retrouvèrent, de la même façon, flanqués d'hommes du prince lors de rencontres avec des Hanséates ou des Hollandais⁶⁹. La question de la souveraineté se jouait aussi au cœur des tractations des hommes de commerce. Ne soyons néanmoins pas dupes : si le roi d'Angleterre attend l'aval du duc de Bourgogne pour inclure son nom dans un traité avec la Flandre, c'est parce qu'il est son allié. Lorsque les relations se tendent, les villes redeviennent des interlocutrices privilégiées. Après la paix d'Arras, signée en 1435, Henri VI profita de la toute récente annexion des terres hollandaises et zélandaises à la principauté de Bourgogne pour envoyer des lettres à une quinzaine de villes de cet espace afin de les retourner contre leur nouveau prince légitime⁷⁰. Cette tactique n'était pas nouvelle et, en 1340, Édouard III avait écrit aux villes de Lille, Douai, Béthune, Aire, Arras, Saint-Omer et Tournai pour tenter de les rallier à sa cause sur le modèle des villes de Flandre :

« Roy as Rewardeur, Eskevyns, Conselx, & Communalte, de la ville de Lyle, Conissance de Verite.

Por ceo que notoire chose est (...) par quoi Voloms & Grantoms, de notre Grace & Debonairete, que si vous voillietez vous adrescer a nous, en manere come, nous Chiers & Foialx, les Bones Gentz du Paiis de Flandres, ont fait, en regard de Dieu & de nostre Droit, & nous Reconoistre vestre Droit Roi, & faire a nous vestre devoir (...) soietz resceivez a notre Pees, & en nostre especiale Protection & Defense ... »⁷¹.

La démarche du roi d'Angleterre reposait sur des lettres envoyées aux échevinages, mais également sur un affichage public destiné à rallier l'ensemble de la population, comme en témoigne le manifeste d'Édouard III et la réponse de Philippe VI enjoignant ses baillis de détruire les textes trouvés sur les portes des églises, de les brûler et de faire justice aux colporteurs les ayant propagés :

« [...] nous voulons, pour obvier à sen mauvais propos, et te mandons et commettons que tu faches crier et savoir solempnelment par tout ten dit baillage et ou ressort, que quiconques porra trouver nulles gens, de quelconques estat ou condition qu'il soient, portant lettres du dit roi d'Engleterre ou d'autres nos anemis, l'en les prenge et arreste et amaine prisonniers par devers toy, pour faire d'euls tele justiche et pugnition comme il appartenra à faire de tès messages porteurs de fauses et mauvaises lettres, et fai prendre garde bien et diligamment part outes les églises et autres lieux notables de ten dit baillage et ressort que nulles lettres ne y soient atachies ou mises ; et se l'en les y trouvoit, que l'en les oste sans nul délay, en prenant tous ceus qui mises ou porté ou consenti à metre les y auroient, et, si tost comme tu les auras, les fait ardre »⁷².

⁶⁸ Sur les rapports de la Flandre avec l'Angleterre pendant cette période, voir Walter Prevenier, « Les perturbations dans les relations commerciales anglo-flamandes », art. cit., ainsi que Marc Haegeman, *De anglofilie in het graafschap Vlaanderen tussen 1379 en 1435*, Courtrai-Heule, UGA, 1988 (non consulté).

⁶⁹ Voir les remarques de Christian De Borchgrave à ce sujet.

⁷⁰ Voir les détails de cette manœuvre dans Marie-Rose Thielemans, *Bourgogne et Angleterre. Relations économiques et politiques entre les Pays-Bas bourguignons et l'Angleterre (1435-1467)*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1966.

⁷¹ *Foedera, op. cit.*, t. V, p. 164.

⁷² Lettres de Philippe VI contre l'affichage annoncé du manifeste d'Édouard, écrites à Vincennes le 24 février 1340 et publiées par le bailli d'Amiens le 8 mars 1340. Arch. Comm. d'Arras, Cartul. Papier XIV^e s., n° 19, fol. XV, édité dans Adolphe Guesnon, *Documents inédits sur l'invasion*

Elle était également soutenue par une propagande émanant de l'échevinage gantois à destination des autres villes de la région pour les rallier à la cause anglaise, comme en témoigne la missive retrouvée dans les archives communales d'Arras à laquelle les habitants répondirent par un regain de solidarité pro-française⁷³.

La menace était pourtant réelle pour le roi de France, puisque d'après Froissart un bourgeois de Lille, Etienne Canard, était entré en relation avec des proches d'Artevelde pour tramer un rapprochement de la ville avec les Flamands. La démarche fut bien perçue comme une trahison et ledit Canard connut le même sort que Sohier de Courtrai quelques années avant lui⁷⁴.

La place apparemment centrale des villes dans ces négociations diplomatiques nous invite cependant à réfléchir sur leur statut précis. Engagées dans les négociations, détentrices d'une parole entendue, fortes d'une puissance économique non négligeable, dotées d'instruments de représentation exceptionnellement efficaces pour l'époque, présentes dans toutes les sphères de discussion politique, qu'elles soient locales ou internationales, ces villes donnent en effet l'impression d'occuper un statut respectable dans les arcanes de la politique extérieure. Toutefois, un regard jeté sur l'issue des conflits dans lesquels elles étaient impliquées tend à montrer que si elles ont acquis incontestablement une place sur l'échiquier des relations internationales, c'est sur les cases des pions qu'il faut les chercher, pièces indispensables au jeu mais toujours soumises au roi. En effet, les villes font bien souvent les frais des traités de paix. Reprenons les exemples déjà utilisés pour simplifier notre démarche. Aux lendemains de la bataille de Bouvines, Jean sans Terre n'eut apparemment aucune reconnaissance pour les villes de Flandre qui lui avaient apporté leur soutien et fit saisir tous les bateaux flamands⁷⁵. À Valenciennes, à la fin du XIII^e siècle, la réconciliation de Philippe le Bel avec Jean d'Avesnes se fit sur le dos de la commune qui, amplement soutenue par le roi de France dans un premier temps, perdit tout le 12 juin 1297, lorsque le roi annula les accords conclus avec elle et s'engagea auprès de Jean pour lui remettre les chartes les sanctionnant⁷⁶. Après l'épisode Artevelde et dans le cadre de l'armistice franco-anglais de 1348, Louis de Male, successeur de Louis de Nevers, assura l'amnistie pour ceux de Gand et Ypres, mais Édouard III, en échange, lui promit de l'aider à soumettre les derniers rebelles :

anglaise et les États au temps de Philippe VI et de Jean le Bon, Extrait du Bulletin historique et philologique, 1897, pp. 221-222

⁷³ Dans ce même cartulaire on trouve une lettre émanant de l'échevinage gantois à destination de celui d'Arras l'invitant à rejoindre, comme leurs frères de Flandre, le parti du roi d'Angleterre : *Ibidem*. L'argumentation de ce texte n'hésite d'ailleurs pas à travestir la vérité et à déclarer que le comte de Flandre, alors replié à la cour de France, avait fait ce choix également « et de che meismes proupos fu no très chiers sires devant nommés, avant qu'il alast darrainement vers le roialme de France ... ». Lettre rédigée à Gand le 17 février 1340.

⁷⁴ L'épisode est raconté par Froissart : *Œuvres de Froissart*, J. Kervyn de Lettenhove (éd.), Bruxelles, 1870-1877, 25 volumes, t. XVII, pp. 130-136. D'origine rurale, la famille Canard avait fait fortune dans le commerce du vin et avait accédé à l'échevinage à la fin du XIII^e siècle. Voir Pierre Feuchère, « La bourgeoisie lilloise au Moyen Âge », *Annales ESC*, 4, 1949, pp. 421-436. Voir également Adolphe Guesnon, *Documents inédits sur l'invasion anglaise, op. cit.*

⁷⁵ Gaston Dept, *Les Influences anglaise et française, op. cit.*, p. 174 sq.

⁷⁶ Étienne Delcambre, « Les relations de la France avec le Hainaut depuis l'avènement de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, jusqu'à la conclusion de l'alliance franco-hennuyère (1280-1297) », *Annales du cercle archéologique de Mons*, 51-52, 1933, p. 200.

« & se aucuns dons Paiis de Flandres, en temps avenir, fust Rebelles, ou Dessobeissantz a nous Conte dessusditz, que nous Rois d'Angleterre dessusditz les aiderons a contraindre, ou cas que leditz Contes de nous requeroit »⁷⁷.

Nous pourrions multiplier les exemples illustrant les limites du pouvoir municipal dans ce qui reste des affaires dont l'issue regarde les pouvoirs traditionnels constitués par les princes d'Occident. Le XV^e siècle bourguignon qui certes ne propose pas une évolution linéaire, renforce ces conclusions. En effet, malgré des débuts difficiles, le pouvoir princier, progressivement, ne distribua plus que des seconds rôles. Parcourons rapidement cette évolution saccadée.

À l'occasion du traité de paix signé à Tournai en 1385, qui mettait fin à la révolte des Flamands amorcée contre leur comte en 1379, Philippe le Hardi réussit à faire stipuler une interdiction pour les Gantois de mener des relations politiques avec l'Angleterre⁷⁸. Néanmoins, malgré cette prohibition concernant le commerce, les relations économiques ne furent pas suspendues, grâce notamment à l'intermédiaire que représentaient les marchands étrangers. Et très rapidement, on sait que Philippe le Hardi œuvra pour réconcilier la France et l'Angleterre pour le plus grand profit de la Flandre⁷⁹. La position du duc tout comme celle de son fils, Jean sans Peur, n'était pas encore aussi ferme que celle de Philippe le Bon quelques années plus tard. Et lors de la négociation du traité de paix avec les Anglais en 1407, ces derniers exigèrent que les Membres de Flandre, qui pouvaient sous la pression économique leur servir d'allié contre les intérêts franco-bourguignons, signassent le traité. Les plénipotentiaires bourguignons eurent beau se plaindre, rien n'y fit, ils durent s'incliner.⁸⁰ C'est seulement après le traité d'Arras, en 1435, et la dégradation des relations du duc de Bourgogne avec Henri VI et sa cour, tandis que le roi d'Angleterre tentait de semer la zizanie dans les terres ducales, que Philippe le Bon et ses conseillers prirent en main les affaires extérieures. On pourra même être étonné de voir la Flandre, pourtant toujours motivée par ses intérêts économiques, suivre Philippe le Bon dans ses intentions belliqueuses. En effet, tandis que la Hollande et la Zélande se limitaient à une position de neutralité et que la population alla même jusqu'à forcer les portes de la prison de Middelbourg où étaient détenus des passagers anglais afin de les libérer, tuant au passage le receveur Jan Rijm, et que le Brabant accepta de fournir une aide financière assez faible pour ne pas compromettre son statut de centre de redistribution des draps anglais sur le continent, la Flandre et la ville de Malines furent les seules à rassembler des hommes pour gonfler les contingents ducaux dans les futures opérations militaires⁸¹. Le discours du grand bailli de Flandre, Colart de Commines, prononcé à Gand en présence du duc le 5 mars 1436, et soulignant grossièrement les avantages financiers que l'on pourrait retirer de la disparition de l'étape anglaise sur la laine à Calais, fit mouche. La suite a montré que les motivations économiques n'avaient pas suffi à discipliner les

⁷⁷ *Foedera*, op. cit., t. V, p. 652, *Forma Concordia inter regem & comitem Flandriae*, 10 décembre 1348.

⁷⁸ Voir le traité dans Julius Vuylsteke, *De rekeningen der stad Gent, 1376-1389*, Gand, Hoste, 1893, pp. 512-513, art. 12.

⁷⁹ Sur les épisodes rocambolesques qui scandèrent les relations commerciales et politiques entre la Flandre et l'Angleterre, de 1379 à 1407 voir Walter Prevenier, « Les perturbations dans les relations commerciales anglo-flamandes entre 1379 et 1407. Causes de désaccord et raisons d'une réconciliation », in *Économies et Sociétés au Moyen Âge*, op.cit., pp. 477-497.

⁸⁰ Walter Prevenier, *De Leden*, op. cit., p. 347.

⁸¹ Pour le détail de ces préparatifs menés avant le siège de Calais, voir Marie-Rose Thielemans, *Bourgogne et Angleterre*, op. cit, p. 82 sq.

hommes et à éliminer les tensions qui existaient entre le Franc de Bruges et Ypres ou entre les Brugeois et les gens de l'Ecluse, conduisant les armées bourguignonnes sur le chemin de la déroute⁸². Laissons de côté les aspects militaires de cet épisode bien connu pour noter que si le duc de Bourgogne/comte de Flandre est désormais seul aux commandes des décisions de politique extérieure, les villes, bien qu'ayant quitté le devant de la scène, continuent à faire entendre leur choix par leur indiscipline, leur refus d'obéir et même le retour à une diplomatie secrète si l'on veut bien prendre en compte l'ordre ducal donné à Parent Fave, bailli de l'eau à l'Ecluse, d'intercepter les lettres envoyées par Gand vers l'Angleterre⁸³. Ainsi, les craintes émises par Hugues de Lannoy dans son *Avis sur la guerre avec les Anglais* à propos de la versatilité des Flamands s'étaient confirmées⁸⁴. Certes, les Gantois, n'allèrent pas jusqu'à signer une paix économique séparée, mais leurs vieux réflexes les amenaient à répéter les mêmes décisions. Ainsi, le duc, préféra dans un premier temps la médiation des marchands hollandais et zélandais dont les opinions avaient toujours été tranchées, pour aboutir à un accord de paix avec l'Anglais. La Flandre ne fut admise à la table des négociations qu'à partir d'août 1438 et put bénéficier du régime de l'entrecours, auquel aboutirent les conférences de Gravelines qui se succédèrent de 1438 à 1440, abandonnant sa place de meneur pour celle de poursuivant⁸⁵.

Au terme de cette étude, quelques conclusions s'imposent. Premièrement, les villes du Nord ont acquis au fur et à mesure des siècles une véritable expérience de la négociation diplomatique. Qu'elles siègent parmi les Membres de Flandre ou qu'elles participent plus discrètement à la prospérité d'une principauté, l'usage d'ambassades destinées à améliorer efficacement le bien-être de la communauté apparaît presque comme une démarche allant de soi. Douai, par exemple, ville soumise et docile, n'en décide pas moins, en 1392, d'envoyer une délégation d'ambassadeurs auprès du pape en Avignon, pour régler le problème des assises du vin que refuse de payer encore et toujours le chapitre Saint-Pierre. Certes, avec l'assentiment du duc, qui lui aussi perdait beaucoup dans cette affaire, les échevins n'hésitèrent pas cependant à prendre personnellement les choses en main et à se faire représenter auprès du pape par maître Laurent Lamy⁸⁶. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que des délégations urbaines se déplaçaient auprès de représentants de la cour pontificale, la question du schisme ayant été également au cœur des préoccupations des Membres de Flandre.

⁸² Notons au passage que tout comme en 1411, sous Jean sans Peur, au siège de Ham, les milices communales abandonnèrent leur duc en pleine bataille.

⁸³ AGR, RGF, C.C. n°46954, fol. 96v. Entre août 1436 et août 1437, un délégué gantois, Aelbrecht van Plest, se rendit trois fois en Angleterre (AVG, n°400/15, fol. 164). Les échevins de Middelburg ne faisaient guère mieux en négociant directement avec l'Anglais la libération de prisonniers flamands capturés en mer. Pour toutes ces informations, voir. Marie-Rose Thielemans, *Bourgogne et Angleterre, op. cit.*, pp. 112-113.

⁸⁴ Charles Potvin, « Hugues de Lannoy, 1384-1456 », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 4ème série, t. VI, 1878-1879, pp. 117-146.

⁸⁵ Pour tous ces épisodes, voir les riches développements de Marie-Rose Thielemans, *Bourgogne et Angleterre, op. cit.*

⁸⁶ Voir Sylvie Blondel, « Les champs relationnels de la ville de Douai (1391-1426) », Mémoire de maîtrise, Arras, 2000, p. 68. Ce mémoire n'est pas consultable et je remercie S. Blondel pour m'avoir fourni un extrait de son travail.

Deuxièmement, si l'emploi d'un personnel aguerri à la complexité des dispositifs juridiques sur lesquels reposait désormais l'essentiel du dialogue d'affaires témoigne d'une adaptation à la nouvelle politique de la fin du Moyen Âge, les relations humaines semblent toujours peser, au même titre que les sacs d'écus, sur le dénouement plus ou moins heureux des intrigues.

Troisièmement, les villes de Flandre, plus puissantes que leurs homologues voisines, animées dans leurs démarches par le souci quasi exclusif d'assurer le développement de leur activité économique, allant même parfois jusqu'à constituer un contre-pouvoir dans le complexe territorial bourguignon, n'ont pas été ménagées par des puissances extérieures privilégiant les discours des détenteurs traditionnels de l'autorité lorsqu'il s'agissait de retourner à la table des négociations.

Enfin, dans cette forme particulière de 'projection politique des villes hors d'elles-mêmes', il faut bien admettre que l'ambition se limite à maintenir une paix nécessaire à la prospérité économique⁸⁷. Certes le désir de paix est bien au cœur de toute activité diplomatique, mais l'arrière-plan économique qui le stimule exclusivement étouffe les potentialités politiques de villes dont les ambitions n'ont jamais réellement dépassé le cadre de relations contractuelles unissant souverains et sujets. L'exemple d'Artevelde s'appuyant sur une alliance avec les deux autres Membres de Flandre et s'adressant directement au roi d'Angleterre pour finalement le reconnaître comme suzerain en est la preuve la plus édifiante – la politique étrangère reflétant ici parfaitement les ressorts de la politique intérieure dans ce territoire.

Pre-Print

⁸⁷ L'expression est inspirée des remarques formulées p. 582 de *L'histoire de l'Europe urbaine* dirigée par Jean-Louis Pinol, Paris, Seuil, 2003.